

MASQUES JETABLES



Ce qu'il faut retenir

Les masques de protection respiratoire ont pour but de réduire les accidents via la pénétration d'agents pathogènes ou la surinfection de plaies existantes (morsure, piqûre, coupure, inhalation ou ingestion accidentelle, etc.). Ils font partie des équipements de protection individuelle (EPI).

Des mesures de prévention et des procédures de prise en charge des victimes sont à mettre en place dès lors que des risques d'accidents sont identifiés (accident exposant au sang, notamment).

Les masques jetables présentent l'avantage de ne pas poser la question du nettoyage, de la stérilisation et donc rendent quasiment impossible toute contamination biologique ou bactériologique via l'équipement.

Il y a deux grandes catégories de masques de protection jetables : les masques chirurgicaux et les masques FFP.

Un masque chirurgical est un dispositif médical. Il est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. En revanche, il ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air.

On distingue trois types de masques :

- Type I : efficacité de filtration bactérienne > 95 % d'un aérosol de taille moyenne 3 µm.
- Type II : efficacité de filtration bactérienne > 98 % d'un aérosol de taille moyenne 3 µm.
- Type IIR : efficacité de filtration bactérienne > 98 % d'un aérosol de taille moyenne 3 µm et résistant aux éclaboussures.

Un masque FFP est un appareil de protection respiratoire. Il est destiné à protéger celui qui le porte contre l'inhalation à la fois de gouttelettes et de particules en suspension dans l'air. Le port de ce type de masque est plus contraignant (inconfort thermique, résistance respiratoire) que celui d'un masque chirurgical. Il existe trois catégories de masques FFP, selon leur efficacité (estimée en fonction de l'efficacité du filtre et de la fuite au visage). Ainsi, on distingue :

- Les masques FFP1 filtrant au moins 80 % des aérosols de taille moyenne 0,6 µm (fuite totale vers l'intérieur < 22 %).
- Les masques FFP2 filtrant au moins 94 % des aérosols de taille moyenne 0,6 µm (fuite totale vers l'intérieur < 8 %).
- Les masques FFP3 filtrant au moins 99 % des aérosols de taille moyenne 0,6 µm (fuite totale vers l'intérieur < 2 %).

La réglementation

Les masques peuvent être certifiés par deux normes :

- EN 14683 + AC pour les masques chirurgicaux. Le masque doit porter sur son emballage : le marquage CE (sigle CE), la référence datée de la norme EN 14683 et le type du masque (type I, II, IIR).
- NF EN 149 + A1 pour les masques FFP. Il est destiné à protéger celui qui le porte, à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et contre les particules en suspension dans l'air. Le port de ce type de masque est plus contraignant (inconfort thermique, résistance respiratoire) que celui d'un masque chirurgical mais protège de l'inhalation d'agents infectieux.

Quel type de masque choisir ?

Le type de masque choisi doit dépendre du risque auquel est exposé le travailleur. Si le risque est aérosol, un FFP est recommandé. Au contraire, si le risque n'est dû qu'à la présence de gouttelettes et/ou qu'il faut protéger autrui, alors un masque chirurgical peut suffire.